

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 16 juillet 2022

Sécurité civile

Vigilance orange canicule

De fortes chaleurs sont annoncées par Météo France pour les prochains jours en Haute-Savoie. Les températures maximales observées aujourd’hui sont comprises entre .. et. .. °C. Cet épisode caniculaire pourrait durer encore quelques jours.

En conséquence, le préfet de la Haute-Savoie a activé ce samedi 16 juillet 2022 à 16h le niveau orange du dispositif spécifique ORSEC « canicule ».

Ce dispositif permet la mobilisation de l'ensemble des services et agences de l'Etat, collectivités et établissements, afin que soient mises en oeuvre les mesures et actions de prévention et de prise en charge de la population, et tout particulièrement les personnes fragiles et vulnérables.

Les décisions mises en œuvre par le préfet seront révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

Pendant l'épisode de canicule, adoptez les bons réflexes !

- **Sur la route, la chaleur fatigue plus :**
 - Evitez de voyager entre 12h et 16h, multipliez les pauses, rafraîchissez-vous, hydratez-vous ;
 - Les nourrissons, enfants et animaux ne doivent jamais être laissés en plein soleil ni être laissés seuls dans un véhicule, même quelques minutes.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

- **Protégez-vous ainsi que vos proches plus vulnérables** (personnes âgées, malades et nourrissons) :
 - Hydratez-vous (évittez l'alcool) et rafraîchissez votre domicile ;
 - Portez des vêtements amples et clairs ;
 - Rafraîchissez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour
 - Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, musée...) ;
 - Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets durant la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
 - Rendez régulièrement visite à vos proches vulnérables et incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie, afin de recevoir l'aide de bénévoles.

Les employeurs sont également incités à prendre les mesures visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements : aménagements d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs comme le port de charge ou l'exposition au soleil aux heures les plus chaudes.

- **Pratiquez le sport avec modération :**
 - Réduisez votre pratique et évitez les heures les plus chaudes (11h-20h)
 - Hydratez-vous en conséquence.
 - Porter des vêtements amples, aérés et clairs et se protéger du soleil (crème solaire, lunettes, chapeau)
- **Gare à l'hydrocution en baignade :** la mise à l'eau doit être progressive (y compris pour les pratiquants de paddle, de kayak...) pour éviter un choc thermo-différentiel et le risque de malaise.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
 BP 2332 74 034 - Annecy cedex
 04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
 pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
 @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

- Les animaux (élevage ou domestique) aussi sont sensibles à la chaleur :
 - Gardez-les au frais, brumisez-les ;
 - Veillez à ce qu'ils aient toujours de l'eau.

Pour l'organisation de manifestations, veillez à prévenir les organisateurs devront adapter les épreuves aux conditions météorologiques

De nombreuses manifestations sportives sont prévues sur le département. En période caniculaire, les risques pour les compétiteurs comme pour le public sont importants.

Aussi, il est demandé aux organisateurs de :

- diffuser des recommandations par affichage ou sonorisation en indiquant d'éventuelles zones rafraîchies ou climatisées ;
- renforcer, si possible, les équipes de secouristes ;
- augmenter le stock de boissons fraîches ;
- décaler les horaires des manifestations, réduire les parcours exposant trop les participants à la chaleur, voire suspendre certaines épreuves.

Il est rappelé que les manifestations sportives se déroulent sous la responsabilité de l'organisateur qui doit adapter l'épreuve aux conditions météorologiques, quelles qu'elles soient.

Il est demandé à toutes les associations, fédérations et encadrants d'activités sportives de relayer ce message à l'ensemble des pratiquants et d'avoir la plus grande vigilance sur le respect de ces règles.

Alpinistes, renseignez-vous auprès des professionnels de la montagne

Dans les jours à venir, les chaleurs vont gagner en altitude. Les conditions de regel nocturne seront donc mauvaises.

Le préfet de la Haute-Savoie appelle les alpinistes à la plus grande vigilance et à la plus grande prudence avant de partir en haute montagne ainsi qu'à se renseigner auprès des professionnels de la montagne.

En haute montagne, ils pourraient se retrouver dans des conditions dangereuses : chutes de pierres, ponts de neige fragilisés, glace instable.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Pour des raisons de sécurité, il est donc fortement recommandé de renoncer ou de différer les courses de neige et de glace.

En cas de besoin, contactez votre médecin traitant ou la plateforme téléphonique nationale

En toute situation, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

La plateforme téléphonique d'information du public « Canicule Info Service » est également ouverte.

Ce numéro vert, accessible au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h) permet d'obtenir des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs.

Retrouvez plus de précisions sur notre site internet dans la rubrique dédiée : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Sante/Fortes-chaleurs-ou-canicule>

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr